

DECLARATION DE PIEGEAGE

(Arrêtés ministériels des 23 mai 1984, 26 mai 1987 et 12 août 1988 modifié)

DECLARANT : M.....

Domicilié à

QUALITE :*

- Propriétaire détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles,
- Fermier ou métayer détenteur du droit de destruction des animaux nuisibles,
- Garde Particulier,
- Locataire de chasse délégué par le ou les propriétaires(s) (délégation écrite),
- Président de société de chasse ou d'A.C.C.A délégué du ou des propriétaire(s) (délégation écrite),
- Piégeur agréé, délégué par le propriétaire ou fermier ou locataire de chasse ou Président de société de chasse (délégation écrite)

Motifs des destructions envisagées :

Animaux nuisibles à piéger :

Catégories et types de pièges :

Nombre

.....Cat. 1 boîtes à fauves, cages, nasses, mues, belettières (utilisation sans agrément),

.....Cat. 2 pièges à œuf, à appât, pièges en X, hors coulée.

.....Cat. 3 collets avec arrêtoirs, avec autorisation préfectorale individuelle.

.....Cat. 4 pièges à lacets.

.....Cat. 6 pièges provoquant la mort de l'animal par noyade.

La présente déclaration est faite à compter de ce jour et jusqu'au 30 juin 200....

A.....,le
(signature du déclarant)

Lieux où seront tendus les pièges :

Commune

Lieux-dits

.....
.....
.....

.....
.....
.....

Identité du ou des piégeurs :

Nom, prénom

N°d'agrément (éventuellement)

.....
.....
.....

.....
.....
.....

Préposé chargé de visiter les pièges :

Nom, Prénom et adresse :.....

Adhérent à l'APGPAC :

Oui

Non

VISA DU MAIRE :

Le Maire de, certifie avoir contrôlé l'exactitude de mentions portées.

A.....,le
Le Maire

Un exemplaire de la présente déclaration sera remis :

- au déclarant,
- au Prefet (DDAF)

- à la Fédération des chasseurs,
- et au Maire (pour affichage)

*rayer la mention inutile